



MAIRIE  
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 juin 2020

---

L'an deux mil vingt, le 18 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

**Présents** : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Nathalin CLEUET, François VIVION, Annick BIGUET, Edmond BERNARD, Viviane BOIREAU, Noël VIVION, Armelle HATRY-CHATELAIN, Laurent CLÉMENT

**Absents** : M. Patrick VIGNAUD

**Pouvoirs** :

**Secrétaire de séance** : M. Noël VIVION

<b>Date de convocation</b> : 11 juin 2020	<b>Nombre de conseillers municipaux</b> :
	- en exercice : 11
<b>Date d'affichage</b> : 11 juin 2020	- présents : 10
	- votants : 10

---

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion précédente.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

### Délibérations

1. Vote des taxes locales
2. Offre d'emploi d'un surveillant de baignade titulaire du BNSSA
3. Remplacement estivale du secrétariat
4. Demande de subvention pour l'achat de matériel : désherbeur
5. Demande de Mme ROBIN Béatrice
6. Allocation de rentrée scolaire : avis du conseil
7. Convention de prestation de secours d'urgence

### Questions diverses

- Plan d'eau
- Confinement Covid 19
- MJC
- Grange du Paradis
- Eolien
- Locations
- Notaire
- Voirie
- Festival aux fils des Notes
- Elections municipales

---

### **DELIBERATION 2020-11 : Vote des taxes locales**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les taux des impositions directes locales, à savoir la taxe foncière sur le non bâti et la taxe foncière sur le bâti.

Le taux de la taxe d'habitation a été légalement bloqué au niveau de celui de 2019.

Le taux de ces taxes n'a pas augmenté depuis 2007.

Taxe foncière sur le bâti : 15.83%  
Taxe foncière sur le non bâti : 33.96%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- **de voter** les taxes locales comme suit :
  - Taxe foncière sur le bâti : 15.83%
  - Taxe foncière sur le non bâti : 33.96%

#### **DELIBERATION 2020-12 : Offre d'emploi d'un surveillant de baignade titulaire du BNSSA**

Monsieur le Maire interroge les conseillers municipaux sur la nécessité de créer un emploi saisonnier de surveillant de baignade titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) pour la saison estivale 2020 compte tenu des conditions du plan d'eau.

Il rappelle que le surveillant de baignade est recruté sur la base des opérateurs des APS 1<sup>er</sup> échelon à temps complet ; les dimanches et jours fériés sont majorés aux tarifs en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- **de ne pas créer** un poste de surveillant de baignade titulaire du BNSSA pour la saison 2020
- **de continuer** à faire analyser l'eau de baignade

#### **DELIBERATION 2020-13 : Remplacement estivale du secrétariat**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Hélène PIC-DIOT, secrétaire de mairie, sera en congés annuels du lundi 10 au vendredi 28 août inclus.

Afin de pallier à cette absence, Monsieur le Maire demande si le conseil municipal souhaite procéder à son remplacement pour cette période.

La remplaçante serait recrutée sur la base des adjoints administratifs 1<sup>er</sup> échelon à temps non complet à raison de 14h hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**:

#### **9 pour, 1 abstention**

- **de créer** un poste d'agent pour le remplacement estival de la secrétaire de mairie du 10 au 28 août 2020.
- **de recruter** sur la base du salaire d'adjoint administratif, 1<sup>er</sup> échelon IB 350 IM 327, pour une durée hebdomadaire de travail de 14h et d'une durée totale de 42h.
- **d'autoriser** le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant

#### **DELIBERATION 2020-14 : Demande de subvention pour l'achat de matériel : désherbeur**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception du devis de l'entreprise Cap motoculture pour l'achat d'un désherbeur à gouttelettes d'eau bouillante à 120°.

Le montant s'élève à 22 213.54€ HT soit 26 656.25€ TTC.

Monsieur le Maire précise que des subventions peuvent être demandées auprès du conseil départemental à hauteur de 17600€ dans le cadre du programme Activ 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**:

9 voix pour, 1 abstention

- **de demander** une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme Activ 3
- **d'autoriser** le maire à signer tout document s'y rapportant

### **DELIBERATION 2020-15 : Demande de Mme Robin Béatrice**

Monsieur le Maire présente un courrier reçu en mairie de l'EIRL Robin Béatrice.

Mme Robin demande une réduction des loyers de juin, juillet et août 2020 afin de rétablir sa trésorerie qui a été amoindrie par le confinement due à la pandémie du Covid 19.

Mme Robin demande également la possibilité d'installer des tables en dehors de sa terrasse.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les loyers d'avril, mai et juin 2020 n'ont pas été demandés et qu'une aide de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe a été accordée. Par ailleurs une aide de l'état peut lui être versée.

Le Conseil Municipal estime qu'il n'est pas opportun d'exonérer les loyers des mois de juillet et août 2020 en supplément.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- **de ne pas demander** les loyers des mois de avril, mai et juin 2020.
- **de ne pas exonérer** les loyers des mois de juillet août 2020
- **d'accorder** l'installation de tables supplémentaires sur l'espace de l'aire de loisirs proche du restaurant pour la saison estivale.

### **DELIBERATION 2020-16 : Allocation de rentrée scolaire : avis du conseil municipal**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents que pour l'année scolaire 2019-2020, une allocation de rentrée scolaire a été allouée à toutes les familles, ayant des enfants scolarisés en maternelle, primaire et collège et étant domiciliées sur la commune.

L'allocation s'élevait à 50€ par enfant scolarisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- **de renouveler** l'allocation de rentrée scolaire pour l'année scolaire 2020-2021
- **d'accorder** 50€ par enfant scolarisé en maternelle, primaire et collège domiciliés sur la commune de St Martin L'Ars

### **DELIBERATION 2020-17 : Convention de prestation de secours d'urgence**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pendant le confinement lié à la pandémie, le conseil départemental a demandé qu'un dispositif temporaire de secours d'urgence soit mis en place auprès des collectivités.

Il s'agit d'adapter l'organisation et le fonctionnement de la régie des secours d'urgence de façon à assurer une continuité dans la délivrance des secours.

La procédure a pris fin le 11 mai. Pour régulariser administrativement le dispositif temporaire, il est demandé de signer une convention portant délégation de la compétence d'octroi des secours d'urgence aux ressortissants de la Vienne et sur leurs territoires respectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- **d'approuver** la convention de prestation de secours d'urgence

- **d'autoriser** le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant

### **Questions diverses**

#### ***Plan d'eau***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la visite de M. Moreau, sourcier. Il est venu sur le plan d'eau pour tenter de repérer la ou les fuites. Il a ressenti des passages d'eau, de source. Il semblerait que le plan d'eau fuit par le fond.

Afin de mieux détecter les fuites, il faut un niveau d'eau d'environ 20 à 40 cm, afin d'observer les mouvements.

Une fois les fuites détectées, il faudra les boucher. Mais pour cela le plan d'eau doit être à sec.

L'idée partagée par l'ensemble des conseillers est d'attendre que le niveau baisse naturellement pendant la période estivale.

Il est convenu, après déclaration à la Direction Départementale des Territoires de le vidanger début septembre.

De boucher le canal en aval pour y stocker le poisson pendant les travaux. Une autorisation de la DDT sera nécessaire.

Le conseil est informé que l'entreprise Terraqua et un responsable de la DDT doivent venir sur site début juillet.

#### ***Confinement Covid 19***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes Vienne et Gartempe propose une aide financière aux entreprises du territoire, qui en font la demande. Seront éligibles celles qui auront été fortement impactées.

#### ***Maison des Jeunes et de la Culture***

Monsieur le Maire rappelle que la séance de cinéma en plein air se déroulera le vendredi 7 aout au Paradis.

Par ailleurs, dans le cadre du programme « sportez-vous bien » la MJC organise 2 journées sportives, le mardi 18 aout avec du badminton au Paradis et le mardi 25 aout avec du roller sur le parking de la salle polyvalente.

#### ***Grange du Paradis***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le maitre d'œuvre a repris contact et est venu prendre des mesures dans la grange afin de proposer un estimatif des travaux.

#### ***Eolien***

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents s'ils souhaitent recevoir l'opérateur éolien Volkswind pour connaître l'avancée du projet sur la commune. Le permis de construire a été déposé en préfecture, l'enquête publique sera organisée courant septembre.

Le conseil municipal ne souhaite pas recevoir l'opérateur éolien. Certains conseillers estiment qu'ils auront l'occasion de s'exprimer pendant l'enquête publique.

#### ***Locations***

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un troisième logement sera bientôt vacant. Il s'agit du T3 situé à l'ancienne cure.

#### ***Notaire***

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que quatre dossiers sont toujours en cours de traitement chez Maître Poirier-Aroul. Un mail lui a été adressé lui demandant de les traiter dans les meilleurs délais.

- **Voirie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux de voirie seront réalisés par le département sur une portion de la RD741 pour une durée de 4 jours. Il a été demandé que les déchets grattés soient entreposés à l'atelier municipal.

- **Festival aux fils des Notes**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le festival au fil des Notes prévu cet été est annulé.

- **Elections municipales**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la composition des bureaux de vote pour le second tour des élections municipales est en cours et en attente des propositions de la liste de M. Depyper.

Fin de la réunion 22h30